

Université de Caen Normandie
Service universitaire de formation
continue et d'apprentissage

Objet : Attribution de fonds au titre du solde de la taxe d'apprentissage 2022

Madame, Monsieur,

Votre établissement s'est acquitté du solde de la taxe d'apprentissage et a identifié l'université de Caen Normandie en tant que bénéficiaire.

Grâce à votre soutien financier vous contribuez à la qualité des conditions d'apprentissage de nos étudiants, en nous permettant l'acquisition d'équipements pédagogiques et le déploiement de nouveaux projets tournés vers les besoins du territoire. En effet, choisir l'université de Caen Normandie, c'est investir pour demain !

Fort de l'expertise des enseignants – chercheurs, experts en leur domaine, nous avons pour ambition d'accompagner les étudiants dans la construction d'un projet professionnel en lien avec les entreprises partenaires.

Ces liens privilégiés que nous entretenons, nous souhaitons les renforcer encore plus via la construction d'un écosystème entreprises-université pour la réussite des apprenants, et de votre entreprise. C'est dans cette dynamique avec le monde économique que nous avons créé le Club Phénix, le réseau des partenaires de l'université de Caen Normandie, dont vous faites partie en tant que partenaire.

Que ce soit pour de la formation professionnelle dans le cadre de l'alternance ou de la formation continue pour vos salariés, nous sommes à vos côtés pour vous accompagner dans votre développement.

Au nom des 33 000 étudiants que nous accompagnons et de l'ensemble des équipes, je tenais personnellement à vous remercier.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.


Lamri ADOUI
Président de l'université
de Caen Normandie